

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 19 octobre 2023

Mobilisation en faveur de l’habitat et de l’hébergement dans la région Pays de la Loire

Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire et préfet de la Loire-Atlantique, a présidé, avec Roland MARION, Conseiller régional des Pays de la Loire, délégué à la transition écologique et énergétique, le 19 octobre 2023, le comité régional des acteurs et des partenaires locaux de l’habitat et de l’hébergement (CR2H).

L’engagement de l’État et de la Région des Pays de la Loire en matière de logement a, en particulier, pour objectifs de répondre aux enjeux en matière de construction et de rénovation énergétique, conformément à la planification écologique visant la massification de rénovations d’ampleur et la décarbonation des modes de chauffage.

Le Préfet a rappelé à cette occasion l’accord « Engagements pour la transition écologique et la production de logements sociaux 2024-2026 », signé le 5 octobre 2023 par les cinq fédérations HLM françaises et par le ministre en charge du Logement lors du congrès HLM. Ce texte prévoit notamment la création d’un fonds dédié à la rénovation des logements sociaux doté de 1,2 Md€ pour les trois prochaines années, avec l’objectif d’atteindre 120 000 rénovations énergétiques par an. Le ministre avait également annoncé d’autres mesures en particulier la pérennisation du dispositif « Seconde vie » pour des travaux ambitieux dans le parc existant et la prolongation du prêt à taux zéro pour l’accession sociale à la propriété et sa révision afin d’étendre son périmètre à 200 villes supplémentaires. Cela représentera un effort pour l’État de 850 millions d’euros.

En 2023, les subventions de l’État relevant des aides à la pierre, avec 510 M€ d’aides directes et fiscales, permettent ainsi de financer de nombreux projets de construction et la rénovation de plus de 58 000 logements et hébergements en Pays de la Loire.. Cette dynamique sera soutenue dans les territoires à travers les contrats territoriaux pour le logement social, proposés par l’État aux agglomérations volontaires.

En parallèle, la Région, au travers de ses différentes compétences et en tant que porteur associé du programme SARE (Service d’Accompagnement à la Rénovation Énergétique) a poursuivi son travail aux côtés des intercommunalités pour mailler le territoire de Plateformes de Rénovation Énergétique permettant à 96 % des particuliers d’être accompagnés dans la rénovation énergétique de leurs logements.

Trois points essentiels sont à retenir :

- En dépit du contexte de crise et de l'inflation, la région Pays de la Loire présente, une nouvelle fois, de bons résultats en matière de travaux d'amélioration des logements. Au 30 septembre, **près de 32 800 logements** du parc privé ont ainsi bénéficié de 141,4 M€ d'aides de l'État dans la région. Parmi eux, près de 28 300 logements ont bénéficié du dispositif MaPrimeRénov', ouvert à tous les ménages quelles que soient leurs ressources. S'y ajoute la réalisation de travaux (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, sortie de l'habitat dégradé ou insalubre) financés pour près de 4 500 logements au titre des priorités de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), pour un montant de 45,2 M€. **À fin 2023, au vu des prévisions des territoires, ce seront près de 218 M€ qui seront versés pour les projets des collectivités et des propriétaires en matière d'amélioration du parc privé.**

Plus de 96 % des ligériens disposent désormais d'un service d'accompagnement pour la rénovation de leur habitat au travers de 50 plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) en service qui s'inscrivent dans France Rénov'. Les Pays de La Loire se distinguent par un fort taux d'accompagnement et le niveau de service important apporté par ces plateformes qui permettent d'être accompagné jusqu'à la phase travaux.

France Rénov', un point d'entrée unique pour tous les parcours de réalisation de travaux :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le nouveau service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov', est ouvert.

Pour plus d'informations sur les aides disponibles et être guidé dans leurs projets, les particuliers peuvent désormais consulter la plateforme france-renov.gouv.fr ou composer le 0 808 800 700.

- Près de 25 millions d'euros de subventions seront mobilisés d'ici fin 2023 pour financer près de 6 000 logements locatifs sociaux (LLS) nouveaux et rénover près de 640 LLS. À fin 2023, ce sont près de 195 M€ d'aides directes et fiscales qui auront soutenu le financement des projets des collectivités en matière de logement locatif social. En 2024, pour répondre aux besoins de se loger des ligériens les plus modestes, l'objectif des territoires est d'augmenter la dynamique de production. 2024 sera aussi l'occasion de programmer de nouveaux crédits relatifs à la rénovation énergétique du parc locatif social en mobilisant l'enveloppe nationale d'1,2 milliards d'euros sur 3 ans.
- Le bilan du Logement d'abord 2018-2022 montre des avancées significatives au niveau régional pour permettre un accès facilité des personnes sans domicile au logement. En 2023, ce seront 97 M€ mobilisés pour répondre à l'urgence, avec une nouvelle cible de 5 750 places d'hébergement dont 71 nouvelles places pour des personnes victimes de violence conjugale. 320 nouvelles places d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés sont également programmées. Sur l'accès au logement, le contrat d'engagement pour les jeunes en rupture sera renforcé, ainsi que les pensions de famille, l'intermédiation locative ou encore les résidences sociales.

Qu'est-ce que le CR2H ?

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H) est une instance animée par la **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire**, présidée par Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire et préfet de la Loire-Atlantique, en présence des acteurs et partenaires locaux de l'habitat et

de l'hébergement : élus des collectivités, professionnels, organismes, associations, représentants des usagers et services de l'État concernés. Il est depuis cette année co-présidé par un élu référent. Le Conseil Régional, de par ses compétences notamment en matière de climat air énergie, de transport collectif, de développement économique, d'emploi, de formation, et son rôle de planification territoriale au travers du SRADDET, a souhaité assurer cette co-présidence.

Ce comité articule les interventions publiques pour développer des offres de logement et d'hébergement, et permettre un parcours de l'hébergement vers le logement.

Retrouvez toutes les informations sur le CR2H sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-de-lhabitat-et-de-lhebergement-r1481.html>

Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle

6 quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes
02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr